PROCES VERBAL n° 14
Commission Régionale Contrôle des Mutations

SAISON 2026 - 2027

Réunion du :	03 novembre 2026
Présidence :	M. Jean DOMINICI
Présent(s) :	MM Frédéric ARRIGONI, Sébastien CAPOLINI, Jean-Louis DOTTEL Jean FORNACCIARI et Louis SABIANI
Excusé(s) :	MM Serge PISTOROZZI, Vincent BATTESTI, Joseph BONAVITA et Jean-François GIANNETTINI.
Absent(s) :	

1°) COURRIER DE M. Rayhane HEZZIOU concernant un changement de club

Au cours d'une même saison, un joueur amateur ne peut changer de club qu'au maximum deux fois dans la même pratique Article 92 alinéa 1 : **"Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique".**

2°) COURRIER DE M. Ilham KARKI SERRAR, concernant un changement de club DEMANDE DISPENSE DU CACHET MUTATION

Suite au courriel de l'AC AJACCIO en date du 19 août 2026, une décision défavorable au retrait du cachet mutation a été émise le 26/08/2026 par la présente commission, compte tenu du fait que le club de l'AC AJACCIO, a introduit les demandes de licence avant la date de l'officialisation de la mise en non-activité de la catégorie U14 à la SVARR.